

Jésus Intercède pour nous

Verset clé : *"Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur qui ne puisse compatir à nos faiblesses; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché"* (Hébreux 4:15).

Texte choisi : Hébreux 4:14-5-10

On trouve de nombreux types de prières dans les évangiles. Les prières de Jésus incluent celles de communion, d'adoration, d'action de grâce, de demande, de supplication et d'humble acquiescement. Elles ne comprirent cependant jamais de confession, car Jésus était le fils saint et parfait de Dieu. Paul dit : *"C'est aussi pour cela qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur. Il nous convenait, en effet, d'avoir un souverain sacrificateur comme lui, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux"* (Hébreux 7:25,26).

Au cours de l'âge évangélique, il a été donné au peuple consacré du Seigneur, par la foi, le merveilleux privilège d'avoir Jésus comme souverain sacrificateur (Hébreux 3:1). De plus, il

est notre Avocat, afin qu'en son nom, nous puissions nous approcher du trône de grâce céleste et communier directement avec Dieu dans la prière. Ainsi Jean écrivit : *"Mes petits enfants, je vous écris ces choses, afin que vous ne péchiez point. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ le juste"* (1 Jean 2:1). Dans le verset suivant, Jean nous explique que la position d'Avocat de Jésus résulte du fait qu'il *"est lui-même une victime expiatoire pour nos péchés"*.

Lorsque Jésus apparut en présence de Dieu et présenta le mérite de son sacrifice rédempteur, il reçut en récompense la position d'Avocat en faveur de tous ceux qui se détourneraient du péché et consacraient leur vie à Dieu. Nous ayant rachetés par son sang précieux, et par notre foi en cette propitiation, Jésus intercédait pour nous ; il devint pour chacun d'entre nous *"un avocat auprès du Père"*. Grâce à cela, nous pouvons nous approcher de Dieu dans la prière, au nom de Jésus, quoique nous portions encore en nous les imperfections de notre chair déchue.

Tant que nous demeurons sous la couverture du sang de justification de Jésus, il n'a pas besoin d'intercéder continuellement en notre faveur, bien qu'il fasse toutes choses nécessaires

pour nous assister tandis que nous nous efforçons d'affermir notre vocation et notre élection.

Il y a deux groupes qui finalement, bénéficieront de l'intercession de Jésus. Le premier, comme nous venons de le voir, est constitué par les disciples de Jésus qui se sont développés au cours de l'âge de l'Évangile. Il a été une *"expiation pour nos péchés"*. En voulant actuellement suivre les pas de Christ, nous avons fait alliance par le sacrifice avec Dieu comme annoncé dans le Psaume 50, verset 5. Jésus, notre Intercesseur et Avocat, continue chaque jour à guider et diriger nos pas pour nous maintenir dans la voie.

Jean ajoute toutefois dans la deuxième partie du verset 2 du 2ème chapitre de sa 1ère épître précitée que Jésus est victime expiatoire *"non seulement pour nos péchés, mais aussi pour ceux du monde entier"*. Au début du royaume de Christ, les bienfaits de l'intercession de Jésus en faveur de l'humanité en général seront accessibles à tous les peuples, comme l'affirme Jean. Une Nouvelle Alliance sera inaugurée avec Christ, comme médiateur, tête et membres du corps au complet.

Soyons continuellement reconnaissants envers Dieu qui a offert son fils pour l'expiation satisfaisante de nos péchés. Comme le souligne

notre verset clé, n'oublions jamais que nous, et le monde entier, avons un Souverain Sacrificateur compréhensif, qui a pu "compatir à nos faiblesses" et qui a été "tenté en toutes choses ... sans commettre de péché". Cette connaissance devrait nous inciter à poursuivre notre chemin et à vivre, au mieux de nos capacités, selon la norme divine qui nous a été fixée.

